



Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 018-211802673-20241018-DELI124_2024-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27

Présent(s) : 19

Absent(s) représenté(s) : 6

Absent(s) non représenté(s) : 2

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 25

Date de convocation : 4 Octobre 2024

Date d'affichage de la convocation : 4 octobre 2024

**Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 18 Octobre 2024**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL124_2024

Installation classée de méthanisation sise lieu-dit « Huffaut » sur le territoire de la commune de Faverdines

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Philippe LE LOUARNE, Françoise PAJAK.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT à Anne-Marie FERREIRINHO, Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT, Anthony FOUCHARD à Franck BRETEAU, Agnès DEWILDE à Nadine MOREAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe MOUTAUD, Romain DOUBRE.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Franck BRETEAU, Maire

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux qu'un projet de méthanisation est étudié au lieu-dit « Huffaut ».

Vu la demande d'enregistrement présentée par la SAS VALANCE ENERGIES relative à la création d'une unité de méthanisation pour la production de biogaz au lieu-dit « Huffaut » sur le territoire de la commune de Faverdines ;

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant une consultation du public pendant une durée de 4 semaines soit du lundi 23 septembre à partir de 9h00 jusqu'au lundi 21 octobre jusqu'à 15h30 ;

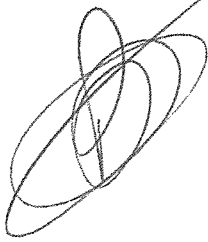
Vu le dossier de demande d'enregistrement ;

Considérant qu'en application de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil peut se prononcer dès réception du dossier et jusqu'à quinze jours après la fin de la consultation du public, soit au plus tard le 5 novembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir débattu souhaite faire part des remarques suivantes :

- Connaître la nature et la provenance des digestats ;
- Connaître le trafic routier occasionné par cette nouvelle installation.
- **DIT** que le présent dossier reçoit un accord favorable du Conseil municipal.

**La secrétaire,
Béatrice RATELET**



**Le Maire,
Franck BRETEAU**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 23/10/2024 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>





Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 018-211802673-20241018-DELI125_2024-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 19
Absent(s) représenté(s) : 6
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 4 Octobre 2024
Date d'affichage de la convocation : 4 octobre 2024

**Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 18 Octobre 2024**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL125 2024

Budget annexe Résidence des Acacias : Décision modificative n°1/2024 : écritures liées à la préparation de clôture du Budget

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Philippe LE LOUARNE, Françoise PAJAK,

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT à Anne-Marie FERREIRINHO, Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT, Anthony FOUCHARD à Franck BRETEAU, Agnès DEWILDE à Nadine MOREAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe MOUTAUD, Romain DOUBRE.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu le Budget primitif du Budget annexe Résidence Séniors Acacias, adopté le 11 avril 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 5 avril 2022 ;

Vu la présentation effectuée par Monsieur Franck BRETEAU, Maire et Monsieur Didier GEORGES, Adjoint délégué aux finances communales, de l'ensemble des éléments budgétaires ;

Considérant que les travaux sont totalement achevés et que les terrains ont tous été vendus, il est nécessaire de procéder à la clôture du budget annexe Résidence Séniors Acacias au 31 décembre 2024 ;

Afin de préparer la clôture de ce Budget, plusieurs écritures doivent être comptabilisées :

- Annuler les ICNE 2023 pour 29,09 € ;
- Solder le reliquat de TVA pour 0,40 € ;
- Réintégrer le stock de voirie créé pour desservir le lotissement sur le budget principal, soit 294 852,82 € ;
- Comptabiliser les stocks de fin d'année, soit 1 181,36 € comprenant les intérêts d'emprunt, la facture d'eau, les ICNE, et la TVA ;
- Annuler les stocks pour un montant de 294 852,82 € ;
- Rembourser l'avance au budget commune d'un montant de 149 825 € ;
- Transférer le capital restant dû au 31 décembre 2024 au budget commune, soit 130 769,23 €.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires afin d'effectuer l'ensemble des opérations comptables listées ci-dessus ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante, portant virement de crédits, sans impact budgétaire supplémentaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES EN EUROS			RECETTES EN EUROS		
Chapitre 011	605 - Travaux	- 82,34	Chapitre 70	7015 - Vente Terrains	+ 280 537,80
Chapitre 66	66 111 - Intérêts d'emprunt	+ 25,98	Chapitre 042	71355 - Variation stocks terrains aménagés	- 280 594,15
Chapitre 043	608 - Transfert des Intérêts	+ 56,36	Chapitre 043	796 - Transfert de charges financières	+ 56,36
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

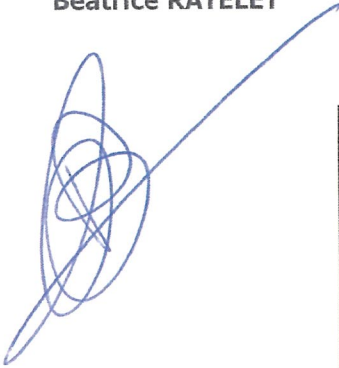
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES EN EUROS			RECETTES EN EUROS		
Chapitre 16	1 641 - Remboursement de l'emprunt	+ 130 769,15			
	168 748 - Remboursement de l'avance	+ 149 825,00			
Chapitre 040	3 555 - Stocks terrains aménagés	- 280 594,15			
TOTAL		0,00			

Il est précisé que le résultat sera repris au Budget principal une fois le compte administratif 2024 présenté et voté

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1/2024 du Budget annexe Résidence Séniors Acacias.

La secrétaire,
Béatrice RATELET



Le Maire,
Franck BRÉTEAU



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 23/10/2024 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 018-211802673-20241018-DELI126_2024-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 19
Absent(s) représenté(s) : 6
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : 1
Votants : 24
Date de convocation : 4 Octobre 2024
Date d'affichage de la convocation : 4 octobre 2024

**Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 18 Octobre 2024**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL126 2024

Budget annexe : lotissements Victor Hugo et Mondors à Trouy Nord : vote du Budget 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Philippe LE LOUARNE, Françoise PAJAK,

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT à Anne-Marie FERREIRINHO, Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT, Anthony FOUCHARD à Franck BRETEAU, Agnès DEWILDE à Nadine MOREAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe MOUTAUD, Romain DOUBRE.

Ne prennent pas part au vote : Marc SOUDY.

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 5 avril 2022 ;

Vu la délibération n° DEL116_2024 du 24 septembre 2024 portant création du Budget annexe « lotissements Victor Hugo et Mondors à Trouy Nord » ;

Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires :

- Pour l'achat de la parcelle « Les Mondors »,
- Pour le transfert du terrain « Victor Hugo » actuellement inscrit à l'inventaire du Budget principal de la ville,
- Pour les études préalables liées au bornage, au permis d'aménagement et à l'estimation des futurs travaux de viabilisation ;

Considérant qu'il est nécessaire de souscrire un nouvel emprunt afin de financer l'achat du nouveau terrain ;

Considérant l'avance du Budget de la ville au Budget annexe ;

Considérant la balance synthétique du Budget 2024 présentée ci-dessous :

	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
FONCTIONNEMENT	262 000,00	262 000,00
INVESTISSEMENT	261 000,00	261 000,00

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil municipal délibère et à la majorité (Didier GUICHARD s'abstient et Marc SOUDY ne prend pas part au vote) :

- **ADOpte** le Budget 2024 du Budget annexe « lotissements Victor Hugo et Mondors à Trouy Nord » comme présenté ci-dessus et détaillé dans la note synthétique ci-annexée.

La secrétaire,
Béatrice RATELET




Le Maire,
Franck BRETEAU



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 23/10/2024 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 018-211802673-20241018-DEL127_2024-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 19
Absent(s) représenté(s) : 6
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 4 Octobre 2024
Date d'affichage de la convocation : 4 octobre 2024

**Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 18 Octobre 2024**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL127 2024

Budget principal : Budget supplémentaire

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Philippe LE LOUARNE, Françoise PAJAK,

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT à Anne-Marie FERREIRINHO, Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT, Anthony FOUCHARD à Franck BRETEAU, Agnès DEWILDE à Nadine MOREAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe MOUTAUD, Romain DOUBRE.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu le Budget primitif 2024 adopté le 11 avril 2024 ;

Vu le projet de Budget supplémentaire transmis à l'ensemble des élus ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 5 avril 2022 ;

Vu la présentation effectuée par Monsieur Franck BRETEAU, Maire et Monsieur Didier GEORGES, Adjoint délégué aux finances communales, de l'ensemble des éléments budgétaires ;

Considérant la balance synthétique du Budget supplémentaire 2024 présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Chapitre 011 Charges à caractère général	42 335,00	Chapitre 70 Produits de service, du domaine et ventes diverses	1 400,00
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	Chapitre 74 Dotations et participations	40 000,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	8 465,00	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	2 900,00
Chapitre 66 Charges financières	8 600,00	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100,00
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	- 23 000,00		
TOTAL	46 400,00€	TOTAL	46 400,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Chapitre 13 Subventions d'investissement	34 483,00	Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	- 23 677,23
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	Chapitre 13 Subventions d'équipements	242 083,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	430 917,00	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	130 769,23
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	91 000,00	Chapitre 27 Autres immobilisations financières	149 825,00
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	2 100,00	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	- 23 000,00
		Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	87 500,00
TOTAL	563 500,00€	TOTAL	563 500,00€

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget supplémentaire 2024 de l'entité principale de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **46 400 €** et **563 500 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Entendu l'exposé de Monsieur Franck BRETEAU, Maire et Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget supplémentaire 2024 relatif à l'entité principale de la commune.

La secrétaire,
Béatrice RATELET



Le Maire,
Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 23/10/2024 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 018-211802673-20241018-DEL128_2024-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 19
Absent(s) représenté(s) : 6
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 4 Octobre 2024
Date d'affichage de la convocation : 4 octobre 2024

**Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 18 Octobre 2024**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL128 2024

Approbation de l'état des créances irrécouvrables et admission en non-valeur

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Philippe LE LOUARNE, Françoise PAJAK,

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT à Anne-Marie FERREIRINHO, Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT, Anthony FOUCHARD à Franck BRETEAU, Agnès DEWILDE à Nadine MOREAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe MOUTAUD, Romain DOUBRE.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 23/10/2024 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Rapporteur : Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux finances présente les créances irrécouvrables, concernant la créance émise initialement au titre du Budget principal de la « commune ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget principal exercice 2024 ;

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables du 23 octobre 2023 édité par Madame la comptable du Service de Gestion Comptable de Bourges, concernant les divers produits non recouverts à cette même date ;

Considérant que les montants sont supérieurs à 100 euros et doivent par conséquent faire l'objet d'une délibération ;

Considérant que l'état des taxes et produits irrécouvrables susvisé correspond à :

ANNEES	NOMBRE DE TITRES CONCERNES	MONTANT GLOBAL EN EUROS	Dont admission en non-valeur	Dont créances éteintes
2020	3	0,42	0,42	0
2022	4	12,27	12,27	0
2023	5	151,53	15,90	135,63
2024	6	296,30	0	296,30

Soit un total de 18 titres pour un montant global de 460,52 €.

Considérant que ces sommes sont individuellement trop modiques pour entamer les poursuites envers les débiteurs et/ou que les poursuites effectuées sont restées sans effet et/ou que ces dettes ont fait l'objet d'une décision juridique d'effacement ;

Considérant que les crédits budgétaires correspondants figurent aux articles 6 541 « créances admises en non-valeur » et 6 542 « créances éteintes » du Budget principal de la ville exercice 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **INSCRIT** en pertes sur créances irrécouvrables au titre des créances admises en non-valeur la somme globale de 28,59 € comme détaillée ci-dessus correspondant aux différents titres de recettes étant considérés comme irrécouvrables ;
- **INSCRIT** en pertes sur créances irrécouvrables au titre des créances éteintes, la somme globale de 431,93 € comme détaillée ci-dessus correspondant à différents titres de recettes ayant fait l'objet d'une décision juridique d'effacement ;
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires figurent aux article 6 541 « créances admises en non-valeur » et 6 542 « créances éteintes » du Budget principal de la ville ;
- **DONNE** pouvoir au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire,
Béatrice RATELET



Le Maire,
Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 018-211802673-20241018-DEL129_2024-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 19
Absent(s) représenté(s) : 6
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 4 Octobre 2024
Date d'affichage de la convocation : 4 octobre 2024

**Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 18 Octobre 2024**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL129 2024

Demande de subvention auprès de Bourges Plus au titre du DISC pour les aménagements du Château Rozé

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Philippe LE LOUARNE, Françoise PAJAK,

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT à Anne-Marie FERREIRINHO, Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT, Anthony FOUCHARD à Franck BRETEAU, Agnès DEWILDE à Nadine MOREAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe MOUTAUD, Romain DOUBRE.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances

Vu l'adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire par l'assemblée de la Communauté d'Agglomération de Bourges et l'application en découlant de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (DISC) 2024-2026 ;

Vu la délibération de Bourges Plus en date du 27 juin 2024 modifiant les règlements relatifs à la DISC et précisant le montant de la dotation attribuée à la ville de Trouy s'élevant à 191 079 € pour la période 2024-2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2023 s'engageant dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Bourges Plus ;

Vu la consultation effectuée auprès des entreprises ;

Vu la lettre de Monsieur le Maire de Trouy à Madame la Présidente de Bourges Plus en date du 12 Août 2024 demandant l'autorisation de démarrage anticipé des travaux ;

Vu la lettre de Bourges Plus en date du 26 août 2024 accordant cette autorisation ;

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de Bourges Plus dans le cadre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes pour les acquisitions de mobiliers ergonomiques et adaptables, le système de clés sécurisées, la vidéosurveillance et l'alarme du Château Rozé, équipements indispensables au bon fonctionnement du nouvel Hôtel de ville et à la qualité de vie au travail des agents ;

Vu le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DISC 2024- 2026			
Plan de financement			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<u>Acquisition de mobilier</u>			
Banque d'accueil	5 151,41		
Mobilier Salle des Actes	11 075,67		
Sièges ergonomiques et modulables	3 762,61		
Bureaux ergonomiques réglables en hauteur	8 292,93		
TOTAL	28 282,62	DISC = Taux 50 %	14 141,31
<u>Acquisition d'équipements</u>			
Clés numériques et sécurisées	16 405,11		
Vidéoprotection et alarme du Château	25 671,41		
TOTAL	42 076,52	DISC = Taux 50 %	21 038,26
TOTAL dépenses éligibles	70 359,14	<i>Autofinancement</i>	35 179,57
Total des dépenses HT	70 359,14	Total des Ressources	70 359,14

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire délégué aux finances, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération « **Acquisition de mobilier et d'équipements extérieurs pour l'hôtel de ville** », pour un montant total HT de 70 359,14 € tel que présenté ;
- **SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges, Bourges Plus, au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes 2024-2026 une subvention **à hauteur de 35 179,57 € représentant 50 % du coût total HT** pour aider au financement de cette opération.

La secrétaire,
Béatrice RATELET



Le Maire,
Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 23/10/2024 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 018-211802673-20241018-DEL130_2024-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 27
Présent(s) : 19
Absent(s) représenté(s) : 6
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 4 Octobre 2024
Date d'affichage de la convocation : 4 octobre 2024

**Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 18 Octobre 2024**

Délibération adoptée à l'unanimité N° DEL130_2024

Contrat de Ville Centre 2022-2026 avec le Conseil Départemental – Avenant N°1

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUÉ, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Maryline HOAREAU, David NEDELEC, Philippe LE LOUARNE, Françoise PAJAK,

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT à Anne-Marie FERREIRINHO, Chrystelle TEIXEIRA à Nathalie BERNIOT, Anthony FOUCHARD à Franck BRETEAU, Agnès DEWILDE à Nadine MOREAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) : Philippe MOUTAUD, Romain DOUBRE.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Rapporteur : Franck BRETEAU, Maire

Vu le Contrat de Ville Centre 2022-2026 du Conseil départemental du Cher adopté le 30 novembre 2023 ;

Vu le règlement des aides adopté par l'Assemblée Départementale du 17 octobre 2022 ;

Vu le règlement d'aménagement du territoire 2022-2026 ;

Vu les projets inscrits dont celui porté par la ville de Trouy, s'agissant de la restructuration et la réhabilitation du château Rozé dont le dossier de demande de subvention a été validé pour un montant de 235 906 € ;

Considérant que les modifications portent sur les projets des villes de Bourges et de Mehun sur Yèvre ;

Considérant que le montant global du contrat est inchangé à 6 041 040 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat Ville-Centre 2022-2026 du Département du Cher, lequel sera présenté lors d'une prochaine session à l'Assemblée Départementale pour adoption définitive, sur avis favorable des communes concernées ;
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rattachant.

**La secrétaire,
Béatrice RATELET**



**Le Maire,
Franck BRETEAU**

A blue ink handwritten signature, appearing as a series of overlapping loops, is written over the name of the secretary.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 23/10/2024 : <https://www.villedetrouy.fr>
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

A blue ink handwritten signature, consisting of several fluid, connected strokes, is written over the name of the mayor.